

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Benjamin GONET

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 00:04

Bonsoir,

Je tiens par ce mail à témoigner tout mon soutien au projet de nouvel agence et de nouvelle centrale à enrobé à Miniac Morvan.

La société Colas Centre Ouest et tout particulièrement l'agence Colas Côte d'Emeraude met tout en oeuvre sur le territoire de Saint Malo afin de répondre au mieux aux demandes des différents clients en dérangeant le moins possible les riverains.

La question qui se pose alors est donc, pourquoi empêcher un acteur de l'économie locale de se doter d'un nouvel outil plus performant et plus respectueux de l'environnement ?

Remplacer d'anciennes installations par de nouvelles consommant moins d'énergie n'est-ce-pas une preuve de la volonté de l'entreprise d'avancer dans le bon sens ?

Le projet qui nous a été présenté est porteur de nombreuses avancées et se fonderait parfaitement dans l'ensemble des entreprises et autres dépôts industriels de la zone de la Costardais, bien loin des premières maisons qui ne verrais sûrement pas la différence...

Dans l'attente d'une issue favorable,

Merci d'avance,

Cordialement,

Benjamin GONET

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Usine de bitume

De : Dubois Jean Paul

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 00:15

Bonsoir,

Je suis médecin exerçant dans la zone où doit être implanté cette usine de bitume. Je suis atterré de voir une telle installation si proche d'habitations, de zone protégées et de zones agricoles. Il s'agit d'une installation extrêmement polluante. Il est avéré que l'émission de ses gazes a un impact direct sur l'état sanitaire de la population vivant dans un large périmètre de cette exploitation. Il n'est pas concevable que dans un contexte mondial de prise de conscience de la qualité de l'environnement, une entreprise puisse émettre des produits cancérigènes avérés. Je demande donc le retrait de ce projet.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments

Dr DUBOIS Jean Paul

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Benoit THORON

Pour : <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 06:49

Bonjour

Ma famille et moi-même soutenons le projet de centrale projeté par Colas à Miniac Morvan.

Cordialement.

Benoit THORON

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Bastien Le Francois

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 07:37

Bonjour,

je soutiens le projet de Colas concernant l'implantation de la centrale à enrobés. Elle est nécessaire pour développer et pérenniser les activités sur le bassin malouin notamment dans le secteur du TP.

Cordialement,

Bastien LE FRANCOIS

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] "consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Lydia Raffault

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 07:45

Bonjour,

Je ne comprends pas toutes les réactions face à l'installation de cette usine.

Certes la société COLAS peut être considérée comme une société ayant une activité polluante. Néanmoins qui va entretenir nos routes si ces entreprises de goudron disparaissent ?

Et notre intérêt écologique dans tout ça ? COLAS démonte deux vieilles usines à bitume pour en construire une seule moderne : environnementalement c'est bien une avancée !

Je suis pour ce projet qui est dans un intérêt communautaire au point de vue écologique.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Tr: Consultation du public Société COLAS Centre Ouest

De : pierrick jamin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 07:59

De: "pierrick jamin" <gfaamaryllis@gmx.fr>

À: pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet: Consultation du public Société COLAS Centre Ouest

GFA de L'AMARYLLIS

MINIAC MORVAN

Concernant le projet de la société COLAS, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants .

Notre activité est l'achat de terrains agricoles et la location de ces biens . Nous sommes propriétaires de 30 hectares (prairie et culture de vente) sur la commune de Miniac Morvan.

Ces terrains seront impactés à plus ou moins long terme puisqu'ils sont situés dans un rayon de 300 à 800 mètres du projet. Impactés par les retombées des particules fines, les HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques (le benzo , pyrène et le naphtalène), le premier s'accumule dans les sols et également dans les organismes vivants . Imaginons les conséquences sur les produits (oeuf Plein Air et lait) .

Que deviendront ces parcelles après des années d'accumulation de ces particules ? Quelles seront leurs valeurs à la revente ? Qui indemniserà les propriétaires ?

Qui sera responsable de cette situation, la société COLAS ou SAINT MALO AGGLOMERATION qui aura laissé s'implanter un tel projet ?

Pour toutes ces questions et pour éviter de futurs sinistres écologiques, économiques et humains sur MINIAC MORVAN et les communes environnantes, nous vous demandons au nom du principe de précaution d'émettre un avis défavorable à ce projet .

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Tr: Consultation du public Société COLAS Centre Ouest

De : marie claude jamin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:02

Envoyé:

De: "marie claude jamin" <mcjamin@gmx.fr>

À: pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet: Consultation du public Société COLAS Centre Ouest

Madame La Préfète,

J'habite à 300 mètres du projet de la centrale à bitume . Je n'envisage pas vivre dans un environnement pollué par les particules fines avec toutes les conséquences sur la santé des riverains et sur l'environnement .

C'est pourquoi, Madame la préfète je vous demande de vous prononcer négativement sur ce projet .

Je vous prie de croire Madame La Préfète en l'assurance de mes respectueuses salutations .

Madame JAMIN Marie Claude

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du Public- societe colas centre ouest

De : claudine jamin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:19

Madame, La Préfète,

Je suis agricultrice au sein d'un GAEC et domiciliée à 250 mètres du projet de la centrale à bitume ; je fais ce métier par passion et à l'heure actuelle celui ci s'en trouve menacé par le projet de cette centrale à bitume . Je m'inquiète aussi pour ma santé et celle de tous les habitants de Miniac Morvan et des communes environnantes.

C'est pourquoi pour le bien être de tous, je vous demande d'emettre un avis défavorable à ce projet.

JAMIN CLAUDINE

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] re: tr: Fwd: [pleudihen-demain] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : askell.segeln

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:31

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

>

>

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérogènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier

les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalassothérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,
Cordialement.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Nicolas CHEVREL

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:32

Bonjour,

Par ce mail je souhaite apporter mon soutien à la réalisation du projet d'agence et de centrale, l'occasion d'élaborer des projets cohérents, aux nouvelles normes environnementales.

--

Nicolas CHEVREL

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Usine à bitume

De : lydie lebret

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 08:33

Bonjour,

Je suis opposée à la construction de l'usine à bitume.

C'est une source de pollution trop importante pour les riverains.

Envoyé de mon iPhone

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] re: tr: Fwd: [pleudihen-demain] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Jean Louis FEVRIER

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:34

AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1 code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

>

>

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérogènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les

obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement.

>

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public-SOCIÉTÉ COLAS CENTRE OUEST

De : mhcatou

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 08:51

Madame, Monsieur

Par ce mail, je viens apporter mon soutien à la SOCIÉTÉ COLAS pour son projet. Cette évolution environnementale, visant à supprimer 2 centrales datant des années 70, est une intention réjouissante pour notre région. Ce développement interne et local, est nécessaire pour une bonne progression dans l'amélioration de notre réseau routier.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de l'attention que vous porterez à mon message d'appui.

Marie-Hélène CATHOU-BARBIER

Marie-Hélène CATHOU.

Envoyé de mon iPad

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] soutien projet centrale Colas

De : Régis GUILLO

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 09:01

Bonjour,

je tiens par ce courriel à faire part de mon total soutien au projet de la société Colas d'installer une centrale d'enrobage sur la commune de Miniac Morvan.

Quand une société propose de remplacer deux structures industrielles vieillissantes par une centrale "dernière génération" , on ne peut y voir qu'une avancée en matière de développement durable et responsable.

En outre, quand on connaît la réputation de cette entreprise qui a "pignon sur rue", on ne peut mettre en cause la sincérité de la démarche.

Régis GUILLO

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET]

De : Romyann Yann

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 09:02

Le projet de central a enrobé est un bon projet respectueux de l'environnement puisque bien plus moderne et moins émissive que les vieilles centrales comme celle de Dol de Bretagne. Et il ne me semble pas que Dol de Bretagne se plaigne de nuisance ou que la ville soit recouverte de boulettes de goudron comme le prétendent les fake news à propos du projet. Alors oui, je soutiens ce projet qui est bon pour tout le monde, y compris l'économie locale.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Objet: Consultation du public - Société COLAS CENTRE OUEST

De : Hervé ALLAIN

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 09:15

Le projet d'agence et de centrale de fabrication d'enrobes présentés par la société Colas Centre Ouest présente comme atout indéniable d'être très bien situé, en effet son implantation au carrefour des deux axes routiers très importants est de nature à desservir les chantiers dans de très bonnes conditions de délais tout en utilisant des voies bien dimensionnées dans leur structures et parfaitement sécurisées.

Le second point qui mérite d'être souligné est la nécessité impérieuse de pouvoir bénéficier d'une centrale de fabrication de divers produits bitumineux récente et parfaitement en adéquation avec les normes environnementales en vigueur. Les travaux de construction ainsi que ceux relatifs à l'entretien des chaussées ne peuvent se dispenser d'avoir des infrastructures de fabrication des produits spécifiques pour les ,chaussées.

Si les personnes qui désapprouvent ce projet sont des gens qui n'utilisent en aucune manière aucune route qu'elle soit communale, départementale ou nationale alors ils possèdent toute légitimité pour lutter contre ce projet. Malheureusement ce n'est bien évidemment pas le cas , les diverses routes sont utilisées par tout un chacun et l'entretien de celles-ci nécessite des dispositifs industriels appropriés.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : corinne adam

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 09:15

Mme La Préfète,

Soucieuse du respect de notre environnement naturel et des populations, je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Cordialement,

Corinne Adam

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Association Accetem <accetem35@gmail.com>

Date : 07/02/2020 10:08

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bonjour,

je vous prie de trouver ci-joint les observations formulées par l'ACCETEM dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de la société COLAS.

Cordialement

--

Aurore BLAIRE

Animatrice

06.43.38.50.66



— Pièces jointes :

ACCETEM_20200206.pdf

161 Ko

48 rue du port
35260 CANCALE

**Madame la Préfète
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique
Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX 9**

Dossier suivi par :

Aurore BLAIRE

☎ 02 22 93 63 30 – 06 43 38 50 66

@mail : accetem35@gmail.com

Objet : consultation du public sur la demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage à Miniac-Morvan

Cancale, le 06 février 2020

Madame la Préfète,

Créée en 2006, l'ACCETEM regroupe les agriculteurs, les conchyliculteurs et les pêcheurs de la Baie du Mont Saint-Michel, en Ille-et-Vilaine.

Les professions primaires que nous représentons sont sensibles à la qualité du milieu dans lequel elles s'exercent car c'est un facteur essentiel pour garantir la qualité de nos productions.

Toute nouvelle activité économique doit trouver sa place sans entraver le maintien et le développement de celles en place. Le projet d'implantation d'une centrale d'enrobage soulève de nombreuses inquiétudes pour les conchyliculteurs, les pêcheurs et les agriculteurs du territoire, qu'il s'agisse de l'impact immédiat des émissions polluantes sur les parcelles agricoles environnantes ou le transfert via les cours d'eau jusqu'aux ressources marines.

Ainsi, à la lecture du nouveau dossier présenté, nous formulons un avis réservé au projet car il ne nous semble pas apporter les garanties suffisantes quant aux risques de pollution que cette installation peut engendrer.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président,



Pascal LECLER
Représentant pour la pêche

Le Vice Président,



Sylvain CORNÉE
Représentant pour la
conchyliculture

Le Vice Président,



Eric DELALANDE
Représentant pour l'agriculture

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Non à la centrale à Bitume à Miniac-Morvan

De : benoit.marcille

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 07/02/2020 10:21

Madame La Préfète Michèle Kirry

Je suis un habitant de Miniac-Morvan depuis ma naissance, au fil des années l'agglomération de Saint-Malo et la mairie de Miniac-Morvan décide de mettre tous les usines polluante de Saint-Malo en périphérique de Saint-Malo c'est à dire dans ma commune à Miniac-Morvan, Quand j'ai entendu que l'entreprise Colas filiale du groupe Bouygues installe une centrale à bitume dans la Zone Artisanale Actipole 35, j'ai choqué car ça va touché la commune de Miniac-Morvan et ses alentours au niveau des habitants, au niveau de l'agriculture, au niveau sanitaire et au niveau environnementale. Alors que il y a des personnes qui sont pour l'usine à bitume alors que il ne pense pas les conséquences que ça va impacter dans la commune et ses alentours. Bref Madame Michèle Kirry je suis contre projet imposé par l'agglomération de Saint-Malo et la mairie de Miniac-Morvan et que je voudrais que vous rejetez ce projet catastrophique. Pensez à l'être humain Madame !

Benoît Marcille

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : charlotte CLOAREC

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 07/02/2020 10:29

Mme La Préfète,

Habitante d'un hameau situé non loin du projet, ayant 2 enfants en bas age et étant engagé au quotidien pour un avenir acceptable pour les futures générations, je m'oppose à l'implantation de l'usine COLAS à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.*

Cordialement

Charlotte CLOAREC